RÈGLEMENT GARDERIE 2020/2021

IMPORTANT: Les parents doivent impérativement prendre connaissance du présent règlement.

La garderie périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école Notre-Dame des Essarts.

L'entrée à la garderie se situe rue Jules Ferry - Stationnement et arrêt interdits dans cette rue -

GESTION:

La gestion de la garderie est organisée par l'OGEC.



HORAIRES:

Matin: 7H-8H45 **Soir**: 16h30-18H45.

- Il n'y a pas d'inscription à la semaine ou à la journée. Il faut informer l'enseignant(e) de votre enfant en début d'année ou au début de l'utilisation de la Garderie.
- -Tout dépassement d'horaires donne lieu à un courrier d'avertissement et à une majoration tarifaire de 5£ le quart d'heure par enfant.
- Les dépassements de plus de 5 minutes pourront entraîner un refus d'accueil de l'enfant pendant un mois de période scolaire.
- Pour signifier la présence de votre enfant en Garderie le soir, vous devez accrocher un badge rouge à son cartable. Le premier badge est gratuit. S'il est cassé ou perdu, il sera facturé au coût réel, c'est-à-dire 2,60 €.
- Lorsque l'enfant change d'école ou va au collège, le badge doit être restitué.
- Si vous n'en avez pas, vous devez en faire la demande à l'adresse mail suivante : <u>ogec.les-essarts@wanadoo.fr</u>

LES TARIFS :

	HORAIRES	TARIFS
MATIN	7h-8h45	0,60€ le quart d'heure
SOIR	Goûter*	0,50€
	16h30-18h45	0,60€ le quart d'heure

*Le Goûter sera obligatoirement facturé pour chaque enfant présent à 16h30.

Une réduction de 50%, pour le 3^{ème} enfant, est effectuée lorsque 3 enfants d'une même famille utilisent simultanément la Garderie.

Un prélèvement automatique est effectué le 10 de chaque mois. Un relevé mensuel est adressé récapitulant le nombre de 1/4H (matin et soir) et le nombre de goûters.

ALIMENTATION:

- possibilité de prendre le petit-déjeuner jusqu'à 8H (fourni par les parents).
- le soir, un goûter est servi aux enfants présents à 16h30.
- prévoir un gobelet marqué au nom et au prénom de l'enfant.



ENTRÉES ET SORTIES :

- Pour entrer dans la Garderie, il faut déclencher la sonnette située sous le porche de l'entrée. Un personnel de la Garderie déclenche l'ouverture de la porte à distance.
- À l'arrivée le matin et au départ de l'enfant le soir, il faut scanner le badge accroché au cartable de l'enfant avec la douchette prévue à cet effet.
- Les enfants sont sous la responsabilité de la garderie le matin à partir de leur heure d'arrivée et le soir jusqu'à leur heure de départ.
- Les enfants ne doivent en aucun cas retourner seul dans leur classe pour y chercher un oubli. Ils doivent **obligatoirement** être accompagnés d'un responsable de la Garderie.
- Les enfants ne seront remis qu'à la personne « Responsable Légale » ou aux personnes désignées.

◆ SALLE DE DEVOIRS:

La salle de devoirs est mise à disposition des enfants pour faire leurs devoirs en autonomie les **lundis**, **mardis et jeudis**. Le personnel de la garderie assure **une surveillance** et non une aide aux devoirs. Les parents souhaitant y inscrire leur(s) enfant(s) peuvent se faire connaître auprès des animatrices.

MATÉRIEL:

Les enfants doivent respecter le matériel et les jouets. Si une dégradation volontaire est constatée, la réparation sera évaluée et une facture sera adressée à la famille.

COMPORTEMENT:

Le règlement intérieur signé par les familles s'applique en Garderie.